



Assemblée des États Parties

Distr.: générale
18 novembre 2013

FRANÇAIS
Original: anglais

Douzième session

La Haye, 20-28 novembre 2013

Recommandation du Bureau pour inscrire une question additionnelle à l'ordre du jour de la douzième session de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale

Le 1^{er} novembre 2013, le Bureau de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale, conformément à la règle 13¹ du Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties, a décidé de recommander à l'Assemblée d'inscrire une question additionnelle à l'ordre du jour de la douzième session de l'Assemblée, intitulée « Débat spécial demandé par l'Union africaine sur l'inculpation de chefs d'État et de gouvernement en exercice, et ses conséquences pour la paix, la stabilité et la réconciliation ».

Le Bureau recommande que cette question soit examinée lors de la tranche horaire² accordée au débat sur ce nouveau point de l'ordre du jour de la douzième session de l'Assemblée.

Conformément à la règle 18³ du Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties, un mémoire explicatif est joint à la présente (annexe I).

¹ La règle 13, intitulée « questions additionnelles », dispose que « Les questions additionnelles importantes et urgentes, qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour moins de trente jours avant l'ouverture d'une session ordinaire ou en cours de session, peuvent être inscrites à l'ordre du jour de cette session si l'Assemblée en décide ainsi à la majorité de ses membres présents et votants ».

² Le Bureau propose qu'un débat de trois heures, le 21 novembre 2013 de 15 heures à 18 heures, soit inscrit au programme de travail révisé.

³ La règle 18, intitulée « Mémoire explicatif », dispose que « Toute question proposée pour inscription à l'ordre du jour doit être accompagnée d'un mémoire explicatif et, dans la mesure du possible, de documents de base ou d'un projet de décision ».

Annexe

Des consultations informelles entre les délégations et membres du Bureau à La Haye et à New York ont permis de formuler des idées quant aux modalités d'un tel débat et à la tranche horaire à lui accorder pendant la douzième session de l'Assemblée, qui se tiendra du 20 au 28 novembre 2013 à La Haye.

Le lieu, la date et l'heure du débat

Le débat spécial aura lieu le jeudi 21 novembre de 15 heures à 18 heures au World Forum Theatre. Le Bureau pourra, si nécessaire, réserver du temps durant la soirée du même jour pour poursuivre ce débat spécial.

Type de débat et modérateur

Dans le cadre des consultations informelles évoquées ci-dessus, le Bureau a décidé, le 8 novembre 2013, que le débat se tiendrait sous forme d'une table ronde, suivie d'un débat interactif informel. Lors de cette même réunion, le Bureau a désigné le Représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations Unies et premier Président de l'Assemblée, S.A.R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, comme modérateur du panel.

Le choix de la composition du panel et des sujets à aborder a été confié au modérateur, étant entendu que ce choix s'opère en étroite consultation avec les États Parties africains et avec la Présidente de l'Assemblée. Il a été fait mention, concernant le choix des panélistes, des plus grands experts avérés, dotés d'une connaissance approfondie des dispositions du Statut de Rome et, si possible, de l'historique des négociations.

Débat interactif

La table ronde serait suivie d'un débat interactif en séance plénière.

La durée des interventions devrait être limitée afin d'assurer une participation aussi large que possible.
